

OBJET : Versement d'une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers (Protocole d'aide du 30 août 2000, exercice 2004)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'approbation du budget en date du 31 Mars 2004,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe " Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

DELIBERE :

Article 1 : Décide de verser pour l'exercice 2004 une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers d'un montant de 304 898,03 € au vu de la facture présentée,

Article 2 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le 65737 (202-65737-72)

L~~Pour~~ le Maire,

L'Adjoint Délégué

